Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ShellSol A150 ND

Code du produit : Q7497

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119463583-34-0002

Synonymes : Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène

<1 %

No.-CE : 918-811-1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Solvant Industriel.

mélange Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

lon la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334 3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Centre Antipoisons: 070 245 245

Autres informations : SHELLSOL est une marque commerciale de Shell Trademark

Management B.V. et Shell Brands Inc., et est utilisée par des

filiales de Shell plc.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Effets narcotiques

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

Non classé comme danger physique selon les critères

du CLP.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles :

sur les Dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessè-

chement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouil-

lards/ vapeurs/ aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiate-

ment un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
Hydrocarbures, C10, subs-	Non attribuée	<= 100
tances aromatiques, naph-	918-811-1	
talène <1 %		

Information supplémentaire

Contient:

Nom Chimique	Numéro d'identifica- tion	Classification	Concentration (% w/w)
Naphtalène	91-20-3, 202-049-5	Acute Tox.4; H302 Carc.2; H351 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	< 1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Protection pour les secou-

ristes

: En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec

de l'eau puis, si possible, la laver au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une

respiration sifflante continue.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la mort.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppres-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

sion thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect sec/craquelé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappro-

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie.

a incendie.

Les produits de combustion peuvent comprendre:

Un mélange complexe de particules solides et liquides en

suspension dans l'air et de gaz (fumée).

Monoxyde de carbone.

Composés organiques et non-organiques non identifiés. Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à

des températures inférieures au point éclair.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe: EN469).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire : Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues. 6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Le recours aux conseils d'un spécialiste peut s'avérer nécessaire quant aux mesures à prendre pour traiter des emplacements contaminés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Transfert de Produit

: Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie. NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant toute réutilisation. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Température de stockage: Ambiante.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition.

Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et d'autres produits inflammables qui ne sont ni nocifs ni toxiques pour

l'homme ou pour l'environnement.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023 Version Date de révision:

23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023 8.3

> Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Matériel d'emballage Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement

interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable., Pour les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la

peinture au silicate de zinc.

Matière non-appropriée: Eviter un contact prolongé avec du

caoutchouc naturel, butyl ou nitrile.

Consignes concernant les

récipients

: Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opé-

rations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-Ion la réglementation REACH.

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Aromatic solvents 160 - 185	Non attri- buée	TWA (8hr)	100 mg/m3	EU HSPA

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Hydrocarbures, C10, substances aroma- tiques, naphtalène <1 %	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg p.c./jour
Hydrocarbures, C10, substances aroma- tiques, naphtalène <1 %	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	151 mg/m3
Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	7,5 mg/kg p.c./jour
Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	32 mg/m3
Hydrocarbures, C10, substances aroma- tiques, naphtalène <1 %	Consomma- teurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	7,5 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance		Compartiment de l'Environnement	Valeur
Hydrocarbures, C10, su	bstances		
aromatiques, naphtalèn	e <1 %		
Remarques:	Cette substance est un hydrocarbure de composition complexe, inconnue ou variable. Les méthodes conventionnelles utilisées pour calculer les concentrations PNEC ne conviennent pas, et il est impossible d'identifier une		
	seule concentration PNEC typique pour de telles substances.		

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Informations générales:

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Si la manipulation du produit engendre un risque de projec-

tion dans les yeux, le port de protection oculaire est recom-

mandé.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le

produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: caout-

chouc butyle Gants en caoutchouc nitrile

Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique,

puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d' utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les conditions d'utilisation :

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme EN14387.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide.

Couleur : incolore

Odeur : aromatique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Typique 183 - 197 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'inflammabilité supérieure

6 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflam-

mabilité inférieure

Limite d'inflammabilité inférieure

0,6 %(V)

Point d'éclair : Typique 63 °C

Méthode: ASTM D-93 / PMCC

Température d'auto-

inflammation Méthode: ASTM E-659

477 °C

499 °C

Méthode: DIN 51794

Température de décomposition

Température de décompo- :

sition

Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 1,1 mm2/s (25 °C)

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : non miscible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

 $\log Pow: > 3.7 - 4.2$

Pression de vapeur : Typique 150 Pa

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Typique 884 kg/m3 (15 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non applicable

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : 0,1

Méthode: ASTM D 3539, n-Bu-Ac=1

Conductivité : Valeur(s) estimée(s) 3 pS/m à 20 °C

Méthode: ASTM 3114

Faible conductivité : < 100 pS/m

La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un li-

quide.

Tension superficielle : Donnée non disponible

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal. Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2 - 20 mg/l

Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2000 mg/kg Remarques: Faible toxicité

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Remarques : Non irritant pour la peau.

Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses par élimination de l'enduit cutané lipo-acide.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Remarques : Non irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Remarques : N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Génotoxicité in vivo : Remarques: Non mutagène.

Mutagénicité sur les cellules :

,

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Remarques : Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %	Aucune classification relative à la cancérogénicité
Naphtalène	Cancérogénicité Catégorie 2

Matériel	Autres Cancérogénicité Classification
Naphtalène	CIRC: Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Effets sur la fertilité :

Remarques: Provoque une foetotoxicité chez l'animal à des doses qui sont maternellement toxiques., Non toxique pour le développement., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis., N'altère pas la

fertilité.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Remarques : Peut être cause de somnolence et d'étourdissement.

Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées,

des vertiges et des nausées.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Remarques : Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui

n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'être humain.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Numéro de la FDS: Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Toxicité par aspiration

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Remarques Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Toxicité pour les poissons Remarques: CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxique

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

Remarques: CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxique

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Bioaccumulation : Remarques: Potentiellement bioaccumulable.

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Information écologique sup-

plémentaire

: Pas de potentiel de déplétion ozonique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute

source d'étincelles ou de feu.

Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas

percer, découper ou souder des fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou

l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 3082
ADR : 3082
RID : 3082
IMDG : 3082
IATA : 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

()

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

()

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

()

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

()

IATA : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

()

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

: NST 8963 Solvant

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Groupe d'emballage : III

Code de classification : M6

Étiquettes : 9 (N2, F)

CDNI Convention relative à la gestion des déchets dans

la navigation

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

IATA

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : oui

ment IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Informations Complémentaires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans les espaces fermés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Produit non soumis à autorisation

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No

selon le réglement REACh.

1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E2 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Autres réglementations:

(Annexe XIV)

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Produit est soumis à l'accord de coopération concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuseur la base du directive Seveso III (2012/18/EU).

L'inventaire national est fondé sur le numéro CAS 64742-94-5.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Listé

IECSC : Listé

KECI : Listé

PICCS : Listé

TSCA : Listé

TCSI : Listé

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

NZIoC : Listé

ENCS : Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

EU HSPA : VLE basées sur une méthodologie des producteurs euro-

péens de solvants hydrocarbonés (CEFIC-HSPA).

EU HSPA / TWA (8hr) : pondérée dans le temps

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer: SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023 Version Date de révision:

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations

Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support] contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Ce produit est classé H304 (peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires). Le risque est lié aux possibilités d'aspiration. Le risque découlant du danger d'aspiration est uniquement lié aux propriétés physiques et chimiques de la substance. Le risque peut donc être contrôlé par la mise en œuvre de mesures de gestion du risque propres à ce danger et figurant à la rubrique 8 de la FDS. Aucun scénario d'exposition n'est présenté.

Ce produit comprend la phrase de risque R66 et la mention de danger EUH066 (Une exposition répétée au produit peut causer un dessèchement de la peau ou des gerçures). Ce risque est valable en cas de contact cutané répété ou prolongé. Le risque associé au contact est uniquement lié aux propriétés physico-chimiques de la substance. Ce risque peut donc être contrôlé en mettant en place des mesures de gestion des risques adaptées à ce danger particulier, comprises dans le rubrique 8 des fiches de sécurité produit. Un scénario d'exposition au produit n'est pas donné.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Classification du mélange: Procédure de classification:

Asp. Tox. 1 H304 Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des don-

STOT SE 3 Jugement d'experts et à la détermina-H336

tion de la force probante des don-

Aquatic Chronic 2 H411 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Travailleur

Titre : Produits chimiques de traitement de l'eau- Activités profes-

sionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Produits chimiques de traitement de l'eau- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Inervention en laboratoires- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Inervention en laboratoires- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides fonctionnels- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides fonctionnels- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de produits chimiques agricoles- Activités profes-

sionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Activités

professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Activi-

tés professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Indus-

triel

Utilisations - Travailleur

Titre : lubrifiants- Activités professionnellesforte dégagement dans

l'environnement

Utilisations - Travailleur

Titre : lubrifiants- Activités professionnelles Faibles rejets dans l'envi-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

ronnement

Utilisations - Travailleur

Titre : lubrifiants- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation dans les unités de forage et de production dans les

champs de pétrole et de gaz- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Distribution de la substance- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance- Industriel

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Consommateur

Titre : Applications en couches

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : lubrifiants

- consommateur

Faibles rejets dans l'environnement

Utilisations - Consommateur

Titre : lubrifiants

- consommateur

forte dégagement dans l'environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Utilisations - Consommateur

Titre : Utilisation de produits chimiques agricoles

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : Utilisation comme combustible

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : Fluides fonctionnels

- consommateur

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000727	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Produits chimiques de traitement de l'eau- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8f, ESVOC SpERC 8.22b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	comprend l'application de la substance pour le traitement de l'eau en systèmes ouverts et fermés.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Déversement à partir de petits conteneursPROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Maintenance de l'équipe- mentPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB complexe		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.3 23.11.2023 800001007477

Principalement hydrophobe	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	1,0E+02
Part du tonnage régional utilisée localement:	1,5E-02
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	1,5
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	4,0
Fréquence et durée d'utilisation	.,.
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'en	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02
cation des mesures de gestion des risques):	1,01-02
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	0,99
avant application des mesures de gestion des risques):	0,99
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la se	
les rejets	ource) pour eviler
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	1
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	mitar las dávarsa
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	iiiilei ies deverse-
danger pour l'environnement causé par les sols.	
En cas de rejet vers une station d'épuration, aucun traitement des	
eaux usées n'est nécessaire sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	64,3
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0 1,0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	Le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	3 10 0110
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
La bode don one momerce, stockee od trakee.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	ales
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94.6
d'épuration des eaux usées publique (%)	34,0
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	J,0
des mesures de desilon des fisques sur sue el nors sue istanon	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
d'épuration publique) (%) :	26
d'épuration publique) (%) : Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	26
d'épuration publique) (%) : Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	26 2,0E+03
d'épuration publique) (%) : Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2,0E+03

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000726		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Produits chimiques de traitement de l'eau- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC3, ERC4, ESVOC SpERC 3.22a.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application de la substance pour le traitement de l'eau en secteur industriel en systèmes ouverts et fermés.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vracUtiliser dans des systèmes confinésPROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Déversement à partir de petits conteneursPROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance de l'équipe- mentPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.3 23.11.2023 800001007477

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVC		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		l
	0,1	
Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		1,1E+02
Part du tonnage régional utilisée localement:		2,7E-01
Tonnage annuel du site (to		3,0E+01
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		1,0E+02
Fréquence et durée d'utili		, , -
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/ann	ée):	300
	ux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau		10
Facteur de dilution de l'eau		100
	onnelles influant sur l'exposition de l'env	
	us des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-02
cation des mesures de ges	tion des risques):	
Part des rejets dans les eau	ux usées issus des procédés (rejet initial	0,95
avant application des mesu	res de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol i	ssus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures te	chniques au niveau des procédés (à la sc	ource) pour éviter
les rejets		
En raisons de pratiques qui	diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de p		
	chniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
	s l'air et les rejets dans le sol.	
	e l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.		
	n d'épuration des eaux usées domestiques,	
un traitement supplémentaire des eaux usées est requis.		
	our atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)		98,5
pour atteindre le niveau exi		
	ation d'épuration publique, traiter les eaux	71,9
	dre le niveau d'élimination de (%):	
	es visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
	ndustrielles sur les sols naturels.	
	stockée ou traitée	
La boue doit être incinérée,	otoottoo od traitoo.	
		los
Conditions et mesures re	latives aux stations d'épuration municipa	
Conditions et mesures re Élimination estimée de la s	latives aux stations d'épuration municipa ubstance des eaux usées via une station	94,6
Conditions et mesures re Élimination estimée de la s d'épuration des eaux usées	latives aux stations d'épuration municipa ubstance des eaux usées via une station publique (%)	94,6
Conditions et mesures re Élimination estimée de la s d'épuration des eaux usées Efficacité totale de l'élimina	latives aux stations d'épuration municipa ubstance des eaux usées via une station publique (%) tion dans les eaux usées après application	
Conditions et mesures re Élimination estimée de la s d'épuration des eaux usées Efficacité totale de l'élimina des mesures de gestion de	latives aux stations d'épuration municipa ubstance des eaux usées via une station publique (%)	94,6
Conditions et mesures re Élimination estimée de la s d'épuration des eaux usées Efficacité totale de l'élimina des mesures de gestion de d'épuration publique) (%):	latives aux stations d'épuration municipa ubstance des eaux usées via une station publique (%) tion dans les eaux usées après application s risques sur site et hors site (station	94,6
Conditions et mesures re Élimination estimée de la s d'épuration des eaux usées Efficacité totale de l'élimina des mesures de gestion de d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé	latives aux stations d'épuration municipa ubstance des eaux usées via une station publique (%) tion dans les eaux usées après application s risques sur site et hors site (station sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	94,6
Conditions et mesures re Élimination estimée de la s d'épuration des eaux usées Efficacité totale de l'élimina des mesures de gestion de d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé après un traitement comple	latives aux stations d'épuration municipa ubstance des eaux usées via une station publique (%) tion dans les eaux usées après application s risques sur site et hors site (station sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	94,6

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

(m3/jour):

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3

ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.3 23.11.2023 800001007477

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000725	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 10, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ESVOC SpERC 8.17.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	,	
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contr		
Fréquence et durée d'utilisa			
spécifié autrement).	Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
	Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
NettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement	
La substance est une UVCB complexe			
Principalement hydrophobe			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		1,0E-01	
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		5,0E-05	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		1,4E-04	
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année):		365	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques			

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.3 23.11.2023 800001007477

Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	ironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	0,5
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	0,5
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets	ource) pour éviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	,
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	6,8E-02
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-	
cales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen	
sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (FCFTOC) a été utilisé pour	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.3 23.11.2023 800001007477

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000724	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 10, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES				
Section 2.1					
Caractéristique du produit					
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.			
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,				
Fréquence et durée d'utilisa					
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que				
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition				
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.					
Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques					
Activités de laboratoire- PROC15	pratoire- Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.				
NettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.				
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement			
La substance est une UVCB	complexe				
Principalement hydrophobe					
Quantités utilisées					
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1			
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	2,0E-01			
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1			
Tonnage annuel du site (tonn		2,0E-01			
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		1,0E+01			
Fréquence et durée d'utilisa	ation				
Rejet continu.					
Jours d'émission (jours/année		20			
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques					

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	2,5E-02
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	1
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	0
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli- mination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	,
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,3E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	9.00

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'out	til d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

3000000723		
300000000723		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides fonctionnels- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 9, PROC 20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.13b.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans les outils, y compris pendant leur maintenance et leur transfert de matériel.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP. Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article			
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Transferts par fûts/ lotsPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transfert / déversement à partir de conteneursPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.PROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, ou l'équivalent(systèmes fer- més)PROC20	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Opération d'équipements qui	té identifiée.			
contiennent de l'huile moteur,				
ou l'équivalentL'opération est				
effectuée à température éle-				
vée (> 20°C au-dessus de la				
température am-				
biante).PROC20				
Remanufacture des articles de	Aucune autre mesure spécifique n'a é	té identifiée.		
deuxième choixPROC9		. ())		
Maintenance de l'équipement-	Aucune autre mesure spécifique n'a é	te identifiee.		
PROC8a		() (
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un	systeme terme.		
Section 2.2	Contrôle de llevrescition de llevrinens			
·	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement		
La substance est une UVCB c	ompiexe			
Principalement hydrophobe				
Quantités utilisées		1		
Part du tonnage européen utili		0,1		
Quantités régionales d'utilisation		1		
Part du tonnage régional utilise		5,0E-04		
Tonnage annuel du site (tonne		5,0E-04		
Tonnage quotidien maximal du		1,4E-03		
Fréquence et durée d'utilisat	ion			
Rejet continu.				
Jours d'émission (jours/année)		365		
	non influencés par la gestion des risq			
Facteur de dilution de l'eau do	10			
Facteur de dilution de l'eau de	100			
	nelles influant sur l'exposition de l'env			
Part des rejets dans l'air issus	5,0E-02			
cation des mesures de gestion				
Part des rejets dans les eaux u	2,5E-02			
avant application des mesures				
Part des rejets dans le sol issu	2,5E-02			
	niques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter		
les rejets		_		
	fèrent selon les sites, on se fondera sur			
des estimations issues de prod		<u> </u>		
	niques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-		
ments, les émissions dans l'				
danger pour l'environnement o	•			
Aucun traitement des eaux use				
	r atteindre une efficacité typique d'éli-	0		
mination de (%):				
Traiter les eaux usées sur site pour atteindre le niveau exigé	0			
En cas de rejet vers une statio	0			
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.				
	visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site		
Ne pas épandre les boues inde				

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.					
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales					
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6				
d'épuration des eaux usées publique (%)					
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6				
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station					
d'épuration publique) (%) :					
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	6,8E-01				
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):					
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03				
(m3/jour):					

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECT	ON 4		CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
		_		

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000722	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides fonctionnels- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.13a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des locaux industriels, y compris pendant leur maintenance et le transfert de matériel.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisation	

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vrac(systèmes fer- més)PROC1PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lotsPROC8	b Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Garnissage d'ar- ticles/d'équipement(systèmes fermés)PROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts or des conteneurs.PROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (système fermés)PROC2	es Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

Expositions générales (systèmes | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

ouverts)PROC4		
Remanufacture des articles de	Aucune autre mesure spécifique n'a	a été identifiée.
deuxième choixPROC9		
Maintenance de l'équipement- PROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a	a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'u	ın evetàma farmá
Stockage.i NOO11 NOO2	Stocker la substance à l'interieur d'	an systeme terme.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB o	omplexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen util	isée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisati	on (tonnes/année):	1
Part du tonnage régional utilis	ée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonne	es/an):	3,0
Tonnage quotidien maximal de	u site (kg/jour):	5,0E+01
Fréquence et durée d'utilisa	tion	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):	20
	non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau do		10
Facteur de dilution de l'eau de		100
	nelles influant sur l'exposition de l'env	
	des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-03
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 3,0E-05		
avant application des mesures de gestion des risques):		
	us des procédés (rejet initial avant	1,0E-03
	niques au niveau des procédés (à la so	
les rejets		, .
	ffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro-		
Conditions et mesures tech	niques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l	•	
danger pour l'environnement d		
Eviter les déversements de su	bstance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récu	ıpérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-		0
mination de (%):		
	(avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé		
	on d'épuration publique, il est inutile de	0
	ndaire des eaux usées sur site.	
	visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
	ustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, st	ockée ou traitée.	
Conditions et mesures relat	ives aux stations d'épuration municipa	lles

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	94,6
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	94,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2,4E+04
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

Octivito a exposition Travallical	
3000000715	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22
	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3,
	PROC 8a, PROC 8b, PROC 16
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a,
	ERC9b, ESVOC SpERC 9.12b.v1
Procédés et activités	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant
couverts par le scénario	additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation,
	à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'U MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotions spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vra- cEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Approvisionnement en carburantEtablissement spécialisé-PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Utilisation comme combus- tible(systèmes fer- més)PROC16	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'ur	n système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	nement
La substance est une UVCB co	mplexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilis	ée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisatio	n (tonnes/année):	2,4E+02
Part du tonnage régional utilisé	e localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes	s/an):	1,2E-01
Tonnage quotidien maximal du	site (kg/jour):	3,3E-01
Fréquence et durée d'utilisati	on	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		365
Facteurs environnementaux i	non influencés par la gestion des risc	ques
Facteur de dilution de l'eau dou	ice locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de i	mer locale:	100
Autres conditions opérationn	elles influant sur l'exposition de l'en	vironnement
Part des rejets dans l'air issus d	des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-04
cation des mesures de gestion	des risques):	
Part des rejets dans les eaux u	sées issus des procédés (rejet initial	1,0E-05
avant application des mesures	de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus	s des procédés (rejet initial avant	1,0E-05
Conditions et mesures techn les rejets	iques au niveau des procédés (à la s	ource) pour éviter
	èrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de proce		
Conditions et mesures techn ments, les émissions dans l'a	iques sur le site visant à réduire ou li air et les reiets dans le sol	imiter les déverse-
danger pour l'environnement ca		
Aucun traitement des eaux usé	•	
	atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	attendare and emodelle typique a en	
	(avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d		
	d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secon		
	risant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
Ne pas épandre les boues indu		
La boue doit être incinérée, sto		
	ves aux stations d'épuration municipa	ales
		046
Élimination estimée de la subst	ance des eaux usées via une station	94,6
Élimination estimée de la subst d'épuration des eaux usées pul	olique (%)	,
Élimination estimée de la subst d'épuration des eaux usées pub Efficacité totale de l'élimination	olique (%) dans les eaux usées après application	,
Élimination estimée de la subst d'épuration des eaux usées pul Efficacité totale de l'élimination des mesures de gestion des ris	olique (%)	,
Élimination estimée de la subst d'épuration des eaux usées pul Efficacité totale de l'élimination des mesures de gestion des ris d'épuration publique) (%):	olique (%) dans les eaux usées après application	,

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

ocenano a exposition - 11a	i vanicai
3000000714	
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.12a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vra- cEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Utilisation comme combus- tible(systèmes fer- més)PROC16	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environr	nement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		•
Part du tonnage européen uti	0,1	
Quantités régionales d'utilisat		1,6E+02
Part du tonnage régional utilis		1
Tonnage annuel du site (tonn		1,6E+02
Tonnage quotidien maximal o		7,8E+03
Fréquence et durée d'utilisa		1.,02.00
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année	<i>3</i>).	100
	x non influencés par la gestion des rise	
Facteur de dilution de l'eau d		10
Facteur de dilution de l'eau d		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'en	
	s des procédés (rejet initial avant appli-	5.0E-03
cation des mesures de gestic		J,0L-03
	usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-05
		1,00-05
avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		0
Conditions of masures took	nniques au niveau des procédés (à la s	•
les rejets	illiques au liliveau des procedes (a la s	ource) pour eviter
En raisons de pratiques qui d	iffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro	océdés conventionnels.	
Conditions et mesures tech	nniques sur le site visant à réduire ou l	imiter les déverse-
	l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de	'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.		
Aucun traitement des eaux us		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-		95
mination de (%):		
	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé		
	on d'épuration publique, il est inutile de	0
	ondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
	dustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, s		
,		
	tives aux stations d'épuration municip	ales
	stance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées p		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 94,6		94,6
	risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%):		
Tonnage maximal autorisé su	ır le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,7E+06
après un traitement complet of	des eaux usées (kg/jour):	
	mée de la station d'épuration publique	2,0E+03

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

(m3/jour):

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.3 23.11.2023 800001007477

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000711	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produits chimiques agricoles- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 11, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.11a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de ressources agrochimiques pour vaporisation manuelle ou mécanique, fumage et enfumage ; y compris nettoyage des appareils et élimination des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'U MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit	Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.	
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant		
tance dans le Mé-	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	aire).,	
lange/l'Article			
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que			
spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de			
la température ambiante (sauf indication contraire).			

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transfert / déversement à partir de conteneurs-PROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Mélange dans des conte- neurs.PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Pulvérisation/production manuelle de brouillard-PROC11	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Pulvérisation/production de brouillard par ma-chinePROC11	Appliquer à l'intérieur d'une cabine ventilée équipée d'un filtre à air à pression positive et avec un facteur de protection >20.
Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé,	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

etc.PROC13		
Nettoyage et maintenance	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée
de l'équipementPROC8a	Additional modero oposinque na oto	idoritinoo.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un sy	stème fermé.
Ţ	,	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut		0,1
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	9,0E+02
Part du tonnage régional utili	isée localement:	2,0E-03
Tonnage annuel du site (toni		1,8
Tonnage quotidien maximal		4,9
Fréquence et durée d'utilis		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné	e):	365
	ıx non influencés par la gestion des risq	lues
Facteur de dilution de l'eau d		10
Facteur de dilution de l'eau d	le mer locale:	100
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'env	/ironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-		0,9
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial		1,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		9,0E-02
Conditions et mesures tec	hniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets		
En raisons de pratiques qui o	diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pr		
	hniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans	l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement	causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux u		
Traiter les rejets dans l'air po	our atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)		0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de		0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
• •	dustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, s	stockée ou traitée.	
Conditions et mesures rela	atives aux stations d'épuration municipa	iles
	ostance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées		,-
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application		94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		1 '
des mesures de gestion des	risques sui site et riors site (station	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023 Version Date de révision:

23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023 8.3

Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,4E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travallieur		
3000000706		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 6, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 14 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.10b.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y compris transfert, mélange, application par pulvérisation et peinture ainsi que traitement des déchets.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de ma- tière(systèmes fer-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
més)PROC1PROC2PROC3	
Transferts par fûts/ lotsPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formant un moulePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de cou- lage(systèmes ou-	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

verts)L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).PROC6	éviter les activités avec une exposition		
PulvérisationMachinePROC11	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant complètement et en ventilant, l'opération ou l'équipement.		
PulvérisationManuelPROC11	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.		
ManuelLaminage, BrossagePROC10		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'ur	n système fermé.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement	
La substance est une UVCB co	•		
Principalement hydrophobe	1 - 1		
Quantités utilisées		,	
Part du tonnage européen utilis	sée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisation	n (tonnes/année):	100	
Part du tonnage régional utilisé	e localement:	5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		5,0E-02	
Tonnage quotidien maximal du		0,14	
Fréquence et durée d'utilisat	ion		
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année)		365	
	non influencés par la gestion des rise		
Facteur de dilution de l'eau dou		10	
Facteur de dilution de l'eau de		100	
	nelles influant sur l'exposition de l'en		
•	des procédés (rejet initial avant appli-	0,95	
cation des mesures de gestion		2,5E-02	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):		2,50-02	
	s des procédés (rejet initial avant	2,5E-02	
	iques au niveau des procédés (à la s		
les rejets	.quoo uuouu uoo p. ooouoo (u .u o	our co, pour critici	
	èrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de procédés conventionnels.			
	iques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-	
danger pour l'environnement ca			
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.			
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):		0	
	(avant leur rejet dans le milieu naturel)	0	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023 Version

23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023 8.3

pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):			
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0		
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.			
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site		
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.			
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.			
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6		
d'épuration des eaux usées publique (%)			
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6		
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station			
d'épuration publique) (%) :			
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	65		
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):			
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03		
(m3/jour):			
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur			

élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000702		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 6, PROC 7, PROC 8b, PROC 10, PROC 13, PROC 14 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.10a.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y compris transfert, mélange, application (y compris pulvérisation et peinture) ainsi que traitement des déchets.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
spécifié autrement).	•	
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de		

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de ma- tière(systèmes fer- més)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lotsPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formant un moulePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de cou- lage(systèmes ou- verts)L'opération est effectuée	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

à température élevée (> 20°C		
au-dessus de la température		
ambiante).Génération d'aéro-		
sols dus à une température de		
traitement élevéePROC6		
PulvérisationMachinePROC7	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en	
	enfermant partiellement l'opération ou	
	équipant les ouvertures d'une ventilat	ion a extraction.
PulvérisationManuelPROC7	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec	
PulverisationivianueiPROC1	extraction d'air.	une encemie avec
	, ou:	
	éviter les activités avec une expositio	n de nlus de 4 heures
	eviter les astivités avec une expositio	ir de pido de 4 ricarco.
ManuelLaminage, Bros-	Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
sagePROC7		
Trempage, immersion et cou-	Aucune autre mesure spécifique n'a e	été identifiée.
lagePROC13		
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un	système fermé.
Section 2.2	│ Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB cor	-	
Principalement hydrophobe	Приохо	
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilise	ée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation		9,6E+01
Part du tonnage régional utilisée	,	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		9,6E+01
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		4,8E+03
Fréquence et durée d'utilisation		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Rejet continu.	-	
Jours d'émission (jours/année):		20
	on influencés par la gestion des risc	ques
Facteur de dilution de l'eau douc		10
Facteur de dilution de l'eau de n	ner locale:	100
Autres conditions opérationne	elles influant sur l'exposition de l'en	vironnement
Part des rejets dans l'air issus d	es procédés (rejet initial avant appli-	1,0
cation des mesures de gestion de	des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 3,0E-06		3,0E-06
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0		
	ques au niveau des procédés (à la se	ource) pour éviter
les rejets	wont colon los sitos, on as fondere eve	1
	erent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procé	ques sur le site visant à réduire ou li	mitar las dávarsa-
ments, les émissions dans l'a		iiiitei ies ueveise-
danger pour l'environnement ca		
	stance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récup		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

800001007477 Date d'impression 30.11.2023 8.3 23.11.2023

Aucun traitement des eaux usées nécessaire.			
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	80		
mination de (%):			
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0		
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):			
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0		
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.			
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site		
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.			
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.			
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales			
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6		
d'épuration des eaux usées publique (%)			
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6		
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station			
d'épuration publique) (%) :			
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,9E+06		
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):			
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03		
(m3/jour):			
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur			
élimination			

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sa effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en peuvre		

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.3 23.11.2023 800001007477

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travailleur		
30000000701		
SECTION 1 INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.7c.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs) y compris transport, activités ouverteset fermées de coupe/d'usinage, application automatique et manuelle de protection contre la corrosion, décharge et travaux sur des marchandises contaminées voire déclassées et élimination des huiles usagées.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mé-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
lange/l'Article Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques		
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en vracPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement spécialiséPROC8bPROC9		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.Etablissement non spécialiséPROC8aPROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Méthode d'échantillon- nagePROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations d'usinage du métalPROC17	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
ManuelLaminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
PulvérisationPROC11	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
Traitement par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementEtablissement non spécialiséPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementEtablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environi	nement	
La substance est une UV	CB complexe		
Principalement hydrophol	pe		
Quantités utilisées			
Part du tonnage européer	n utilisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'uti	lisation (tonnes/année):	5	
Part du tonnage régional	utilisée localement:	5,0E-04	
Tonnage annuel du site (t	tonnes/an):	2,5E-03	
Tonnage quotidien maxim	nal du site (kg/jour):	6,8E-03	
Fréquence et durée d'ut	ilisation		
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/ar	nnée):	365	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques			
Facteur de dilution de l'ea	au douce locale:	10	
Facteur de dilution de l'ea	au de mer locale:	100	
Autres conditions opéra	ationnelles influant sur l'exposition de l'en	vironnement	
Part des rejets dans l'air i	ssus des procédés (rejet initial avant appli-	0,15	
cation des mesures de ge	estion des risques):		
	aux usées issus des procédés (rejet initial	5,0E-02	
	sures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le so	l issus des procédés (rejet initial avant	5,0E-02	

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	1
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	_
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli- mination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	ales
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	3,4
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	s en vue de leur
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-	

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.3 23.11.2023 800001007477

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d exposition - Travailleur		
3000000697		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- In- dustriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 13, PROC 17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.7a.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs)/aux huiles de laminage dans des systèmes fermés et encapsulés y compris exposition occasionnelle lors du transport, du laminage, de la malléabilisation, de la coupe, de l'usinage, de l'application automatique d'anticorrosion, de la maintenance de l'installation, de la vidange, de l'élimination des huiles usagées.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	·	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant	
tance dans le Mé- lange/l'Article	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en vracPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

ou des conteneurs.PROC8b Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.PROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.PROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Méthode d'échantillon- nagePROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations d'usinage du mé- talPROC17	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Traitement par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
PulvérisationPROC7	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
ManuelLaminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Laminage/façonnage automatique des métauxUtiliser dans des systèmes confinésL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Laminage/façonnage semi- automatique des métauxL'opé- ration est effectuée à tempéra- ture élevée (> 20°C au-dessus de la température am- biante).PROC17	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8aPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement		ronnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	1,0E+01
Part du tonnage régional utilisée localement:		1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		1,0E+01
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		5,0E+02
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		20
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Factour de dilution de l'aqui de mar lecoles	100
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	2,0E-02
cation des mesures de gestion des risques):	0.05.05
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets	ource) pour éviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	70
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	10 0110
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
La soud doit one memoros, stockes ou trakes.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	34,0
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	34,0
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,0E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2,02+03
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
·	2,00403
(m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	on vuo de leur
élimination	en vue de leur
	alomontations la
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	giernemations 10-
cales et/ou nationales.	
Conditions at maxima valations 2 to reduce their sections and and 17-1	-4-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	giementations lo-
cales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.3 23.11.2023 800001007477

Scenario d'exposition - Travailleur		
30000000694		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	lubrifiants- Activités professionnellesforte dégagement dans l'environnement	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 17, PROC 18, PROC 20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.6c.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des huiles usagées.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisa	ition
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition
la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de f indication contraire). e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, l'équivalentPROC20	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. ou
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vracPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

l'équipement à partir des fûts ou		
des conteneurs.Etablissement		
spécialiséPROC8b		
Remplissage/préparation de	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.
l'équipement à partir des fûts ou		
des conteneurs. Etablissement		
non spécialiséPROC8a	5(1)	
Opération et lubrification d'équi-	Réglementer la zone d'ouverture	de l'equipement.
pement à haute énergie ouver-		
tIntérieurPROC17PROC18	Olean was also fination and affecting	ato fa S Handfulano
Opération et lubrification d'équi-	S'assurer que l'opération est effe	
pement à haute énergie ouver- tExtérieurPROC17	éviter les activités avec une expo	isition de plus de 4 heures.
Maintenance (d'articles de ma-	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée
tériel plus grands) et montage	Addute adde mesure specifique	ira ete ideritiree.
de machinePROC8b		
Maintenance (d'articles de ma-	Purger ou éliminer la substance d	de l'équipement avant une
tériel plus grands) et montage	ouverture ou de la maintenance.	ao . aqaipamant avant ano
de machineL'opération est ef-		
fectuée à température élevée (>		
20°C au-dessus de la tempéra-		
ture ambiante).Etablissement		
spécialiséPROC8b		
Maintenance des petits ar-	Purger ou éliminer la substance d	de l'équipement avant une
ticlesL'opération est effectuée à	ouverture ou de la maintenance.	
température élevée (> 20°C au-		
dessus de la température am-		
biante).Etablissement non spé-		
cialiséPROC8a Usage de lubrifiant pour mo-	Aucune autre mesure spécifique	n'a átá identifián
teursPROC9	Aucune autre mesure specifique	na ete identinee.
ManuelLaminage, Bros-	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée
sagePROC10	Addance addice mesure specifique	Tra etc identifice.
PulvérisationPROC11	éviter les activités avec une expo	sition de plus de 4 heures
	, ou:	onion do pido do 4 nodios.
	Porter un appareil respiratoire co	nforme à EN140 avec filtre
	de Type A/P2 ou mieux.	
Traitement par trempage et	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.
coulagePROC13		
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur	d'un système fermé.
		, 1
	ontrôle de l'exposition de l'enviro	nnement
La substance est une UVCB com	plexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées	a dana la méniana	0.4
Part du tonnage européen utilisé		0,1
Quantités régionales d'utilisation		2,0
Part du tonnage régional utilisée		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/s		1,0E-03
Tonnage quotidien maximal du s	ite (kg/jour):	2,7E-03

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	ironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	0,15
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	5,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	F 0F 00
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	5,0E-02
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets	ource) pour eviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	1. 1. 1.
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou linments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	niter les deverse-
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	,
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	94,6
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	1,4
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réç cales et/ou nationales.	glementations lo-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ote .
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	
cales et/ou nationales.	giorii eritation 3 10-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.3 23.11.2023 800001007477

30000000692		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	lubrifiants- Activités professionnelles Faibles rejets dans l'environnement	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 17, PROC 18, PROC 20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.6b.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des huiles usagées.	

SECTION 2		NDITIONS OPERATIONNELLES D'U SURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit		•	
Forme physique du produit	Liq	uide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	ienn	es jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnell	es affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	ıf ind	n à une température n'excédant pas 2 ication contraire). se d'hygiène au travail est mis-en-oeu	
Scénarios contributeurs	Me	sures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, l'équivalentPROC20	ou	Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4		Aucune autre mesure spécifique n'a	
Transferts de matière en vracPROC8b		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
Remplissage/préparation de		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

ifiée.
ifiée.
ifiée.
ifiée.
nent.
10111.
érieur.
s de 4 heures.
s de 4 fiedres.
ifiée.
illee.
er sur l'équipe-
er sur l'équipe-
ifiée.
ifiée.
s de 4 heures.
1140 avec filtre
ifiée.
e fermé.
o ioiiiio.
a I
0
i i

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02
cation des mesures de gestion des risques):	1,02 02
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	1,02 02
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-02
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	
les rejets	dice, pour eviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,4
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	,
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	,
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	plementations lo-
cales et/ou nationales.	,
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	
cales et/ou nationales.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

cialiséPROC8a

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.3 23.11.2023 800001007477

oceiano d'exposition - Travameur	
30000000691	
070710111	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3
	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 13, PROC 17, PROC 18 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ERC7, ESVOC SpERC 4.6a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de machines/moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1		
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ition	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de f indication contraire). e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en vracPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Et ablissement non spé-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Remplissage/préparation de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
l'équipement à partir des fûts	The state of the s
ou des conte-	
neurs.Etablissement spéciali-	
séPROC8b	
Remplissage initial d'usine de l'équipementPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opération et lubrification	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
d'équipement à haute énergie	
ouvertPROC17PROC18	
ManuelLaminage, Bros-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
sagePROC10	
Traitement par trempage et	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
coulagePROC13	
PulvérisationPROC7	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en
	enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en
	équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
Maintenance (d'articles de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
matériel plus grands) et mon-	
tage de machinePROC8b	
Maintenance (d'articles de	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à
matériel plus grands) et mon-	15. changements d'air par heure).
tage de machineL'opération	
est effectuée à température	
élevée (> 20°C au-dessus de	
la température am-	
biante).PROC8b	
Maintenance des petits ar-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ticlesPROC8a	
Remanufacture des articles de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
deuxième choixPROC9	
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement		ement	
La substance est une UVCB complexe			
Principalement hydrophobe	Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	5,6E+01	
Part du tonnage régional utilisée localement:		1	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		5,6E+01	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 2,8E+03		2,8E+03	
Fréquence et durée d'utilisation			
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année):		20	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques			
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100			
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement			

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-03
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-03
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	niter les déverse-
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	70
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%):	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	8,9E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	,
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	
cales et/ou nationales.	,

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen		
sur la toxicologie et l'écotoxic	ologie des produits chimiques (FCFTOC) a été utilisé pour	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000690		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation dans les unités de forage et de production dans les champs de pétrole et de gaz- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.5a.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Méthodes de forage et de production offshore (y compris boues de forage et nettoyage des puits de forage) y compris transport, préparation sur site, utilisation du trépan, opéra- tions devibrateur et maintenance.	

SECTION 2 CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISAT MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mé- lange/l'Article Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisation		

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Transferts de matière en vracEtablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conte- neurs.Etablissement spé- cialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
(re-)formulation des boues de foragePROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Opérations de perçage du solPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Fonctionnement des équi-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

pements de filtration des solides - exposition aux vapeursPROC4		
Nerroyage des équipe- ments de filtration des so- lidesPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Traitement et élimination des filtrats solidesPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Méthode d'échantillon- nagePROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Déversement à partir de petits conteneursPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Section 2.2	on 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Aucune évaluation des expos nement.	sitions n'a été présentée pour l'environ-	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Suivre l'approche qualitative pour déduire uneutilisation en sécurité.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.3 23.11.2023 800001007477

Scenario d'exposition - Travailleur			
3000000689			
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Titre	utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles		
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4b.v1		
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).		

	1			
SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES			
Section 2.1	Contrôle	de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit				
Forme physique du produit	Liquide, p	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.		
Concentration de la Subs-	Couvre ur	ne utilisation de la substance/du produit pouvant		
tance dans le Mé- lange/l'Article		u'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation			
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).				
Autres conditions opération				
		e température n'excédant pas 20°C au dessus de		
la température ambiante (sauf indication contraire).				
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.				
Scénarios contributeurs	Mesures	de gestion des risques		
Remplissage/préparation de l'équipe- ment à partir des fûts ou des conte- neurs.Etablissement spécialisé- PROC8b		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Remplissage/préparation de l'équipe- ment à partir des fûts ou des conte- neurs.Etablissement non spécialisé- PROC8a		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.Utiliser dans des sys- tèmes confinésPROC2		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Procédé automatique en systèmes	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
(semi) fermés.Transferts par fûts/	
lotsUtiliser dans des systèmes confi-	
nésPROC3	
Procédé Semi Automatique (par ex.:	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application semi automatique des pro-	
duits pour les soins et la maintenance des sols)PROC4	
Remplissage/préparation de l'équipe-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ment à partir des fûts ou des conte-	Aucune aune mesure specifique na été luchtifiée.
neurs.PROC8a	
ManuelSurfacesNettoyageTrempage,	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
immersion et coulagePROC13	
Nettoyage avec des laveurs à basse-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
pressionLaminage, Brossagepas de	
pulvérisationPROC10	
Nettoyage avec des laveurs à haute	Assurer une ventilation générale renforcée par des
pressionPulvérisationIntérieurPROC11	moyens mécaniques.
	Limiter la teneur de la substance dans le produit à
	25%.
Nettoyage avec des laveurs à haute	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
pressionPulvérisationExtérieurPROC11	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.
•	, ou:
	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec
	filtre de Type A ou mieux.
ManuelSurfacesNettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
manusicanaessi telegager 115 5 15	The carro date in cours opening as in a site rashmines.
Application manuelle ad hoc par pulvé-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
risateurs à gachette, trempé,	
etc.Laminage, BrossagePROC10	
Nettoyage des dispositifs médi-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
cauxPROC4	
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de	l'environnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	6,0E-01
Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an): 3,0E-0		3,0E-04
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 8,2E-04		8,2E-04
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		365
Facteurs environnementaux	Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10		10

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	2,0E-02
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-06
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	_
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	34,0
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	04,0
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	4,1E-01
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	.,
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	_,=,=====
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.3 23.11.2023 800001007477

200000000000	
30000000688	
	I
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3
	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3,
	PROC 4, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 13
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4,
	ESVOC SpERC 4.4a.v1
	·
Procédés et activités	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de
couverts par le scénario	nettoyagey compris les transferts de l'entrepôt et cou-
•	lée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions
	durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation
	et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage,
	trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et
	maintenance annexes de l'équipement.

SECTION 2		DITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET JRES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contr	ôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquid	le, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	liennes	jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opération	nnelles	affectant l'exposition
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesu	res de gestion des risques
Transferts de matière en vracPROC8a		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Procédé automatique en syst (semi) fermés.Utiliser dans de systèmes confinésPROC2		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Procédé automatique en syst (semi) fermés.Transferts par lotsPROC3		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application de produits de net- toyage en systèmes fermésPROC2		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de	l'équi-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

pement à partir des fûts conteneurs.PROC8b	ou des		
Utiliser dans des procéc confinésPROC4	lés par lots	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.
Dégraissage de petits objets dans une station de nettoyagePROC13		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Nettoyage avec des lave basse-pressionPROC10	eurs à	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.
Nettoyage avec des lave haute pressionPROC7		Limiter la teneur de la substance Eviter d'effectuer l'opération pend , ou: Porter un appareil respiratoire co filtre de Type A ou mieux.	dant plus de 1 heure.
ManuelSurfacesNettoya	gePROC10	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.
Stockage.PROC1		Stocker la substance à l'intérieur	d'un système fermé.
Section 2.2	Contr	î ôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une U			
Principalement hydroph			
Quantités utilisées			
Part du tonnage europé	en utilisée da	ans la région:	0,1
Quantités régionales d'u			1,7E+02
Part du tonnage régiona			5,9E-01
Tonnage annuel du site			100
Tonnage quotidien maximal du site (ka/iour):	5,0E+03
Fréquence et durée d'utilisation		· ,	,
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/	année):		20
		nfluencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'e			10
Facteur de dilution de l'é			100
		influant sur l'exposition de l'env	
		océdés (rejet initial avant appli-	1,0
cation des mesures de gestion des risques):			,
		issus des procédés (rejet initial	3,0E-06
avant application des mesures de gestion des risques):			
	Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0		0
Conditions et mesures	techniques	au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	•	·	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur			
des estimations issues de procédés conventionnels.			
Conditions et mesures ments, les émissions o		s sur le site visant à réduire ou li les rejets dans le sol.	miter les déverse-
danger pour l'environne		•	
Eviter les déversements de substance			
Eviter les déversements	de substanc	e non alluee dans le reseau des	
Eviter les déversements eaux usées du site ou le Aucun traitement des ea	s récupérer	à ce niveau.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

mination de (%):	<u> </u>	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	94,6	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	94,6	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2,0E+06	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination		
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	glementations lo-	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Section 3.1 - Santé

cales et/ou nationales.

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 Senté	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.3 23.11.2023 800001007477

30000000686	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 15, PROC 19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET		
	MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, p	pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Subs-		une utilisation de la substance/du produit pouvant	
tance dans le Mé-	aller jusq	qu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
lange/l'Article			
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotic	liennes jus	squ'à 8 heures (à moins que	
spécifié autrement).			
Autres conditions opération			
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de			
la température ambiante (sauf indication contraire).			
On admet qu'un bon niveau o	le base d'h	hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures	s de gestion des risques	
Expositions générales (systè	mes	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
fermés)PROC1		' '	
Remplissage/préparation de	l'équi-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
pement à partir des fûts ou des con-		·	
teneurs.Utiliser dans des systèmes			
confinésPROC2			
Expositions générales (systèmes		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
fermés)Utiliser dans des systèmes		·	
confinésPROC2			

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.3 23.11.2023 800001007477

		_
Préparation de matière pour applica-	Aucune autre mesure spécifique	uo n'a été identifiée
tionUtiliser dans des procédés par lots	Aucune autre mesure specifique	de n'a été identifiée.
confinésPROC3		
Formation de film - séchage à l'air-	Aucune autre mesure spécifique	le n'a été identifiée
PROC4	Addate date mesure specifique	de ira ete identinee.
Préparation de matière pour applica-	Aucune autre mesure spécifique	ue n'a été identifiée.
tionPROC5		
Transferts de matièreTransferts par	Aucune autre mesure spécifique	ue n'a été identifiée.
fûts/ lotsEtablissement non spéciali-		
séPROC8aPROC8b		
Application au rouleau, à la spatule,	Aucune autre mesure spécifique	ue n'a été identifiée.
par écoulementPROC10		
ManuelPulvérisationIntérieurPROC11	Assurer un bon niveau de vent	
	trôlée (renouvellement d'air de	
	Limiter la teneur de la substan	ce dans le mélange à 50
	%.	
	, ou:	
	Porter un appareil respiratoire	conforme a EN140 avec
	filtre de Type A ou mieux.	
ManuelPulvérisationExtérieurPROC11	S'assurer que l'opération est e	ffectuée à l'extérieur
Wandell diversationExtended (NOC)		
	Limiter la teneur de la substance dans le mélange à 50 %.	
	Eviter d'effectuer l'opération pe	endant plus de 4 heures.
	, ou:	mani pras as i meares.
	Limiter la teneur de la substan	ce dans le produit à 5%.
		·
	, ou:	
	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec	
	filtre de Type A ou mieux.	
Trempage, immersion et cou-	Aucune autre mesure spécifique	ue n'a été identifiée.
lagePROC13	A	
Activités de laboratoirePROC15	Aucune autre mesure spécifique	ue n'a ete identifiee.
Application à la main - peintures au	assurer un niveau sufficant de	ventilation générale (nas
doigt, pastels, adhésifsIntérieur-	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).	
PROC19	inomo de de o a o. changemen	no a an par neure).
Application à la main - peintures au	S'assurer que l'opération est e	ffectuée à l'extérieur
doigt, pastels, adhésifsExtérieur-	2 access, que reperation est e	
PROC19		
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérie	ur d'un système fermé.
		•
Section 2.2 Contrôle	de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonne	s/année):	2,2E+02

5,0E-04 1,1E-01

Part du tonnage régional utilisée localement: Tonnage annuel du site (tonnes/an):

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	3,0E-01		
Fréquence et durée d'utilisation	,		
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année):	365		
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues		
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10		
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement		
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	0,98		
cation des mesures de gestion des risques):			
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-02		
avant application des mesures de gestion des risques):			
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-02		
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter		
les rejets			
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur			
des estimations issues de procédés conventionnels.			
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-		
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.			
danger pour l'environnement causé par eau douce .			
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.			
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0		
mination de (%):			
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0		
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):			
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0		
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.			
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site		
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.			
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.			
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa			
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6		
d'épuration des eaux usées publique (%)	0.1.0		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6		
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station			
d'épuration publique) (%) :	4.45.00		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,4E+02		
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2.05.02		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03		
(m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur			
élimination			
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-			
cales et/ou nationales.			
Salos Se sa Hationalos.			
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets			
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-			
cales et/ou nationales.			
53.55 53.53			

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.3 23.11.2023 800001007477

30000000683	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 13, PROC 14, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.3a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit	•		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsUtiliser dans des systèmes confinésPROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Formation d'une couche - séchage rapide, durcisse-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

ment et autres technolo- gies(systèmes fer- més)L'opération est effec- tuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température am- biante).PROC2	
Opérations de mélange (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation de film - séchage à l'airPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Préparation de matière pour applicationOpérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Pulvérisation (automa- tique/par robotique)PROC7	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire.
ManuelPulvérisationPROC7	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Transferts de matièreE- tablissement non spéciali- séPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreE- tablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulement-PROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Trempage, immersion et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreTrans- ferts par fûts/ lotsTransfert / déversement à partir de conteneursPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastil- lagePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	T
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	1,7E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	1,7E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,7E+04
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	100
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	9,8E-01
cation des mesures de gestion des risques):	0,02 0.
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	7,0E-04
avant application des mesures de gestion des risques):	.,
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	•
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	90
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	90
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	90 87,8
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	87,8
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	87,8
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	87,8
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	87,8
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	87,8 0 le site
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	87,8 0 le site
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	87,8 0 le site
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	87,8 0 le site
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	87,8 0 le site
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	87,8 0 le site
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	87,8 0 le site 94,6 94,6
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	87,8 0 le site

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): 2,0E+03

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.3 23.11.2023 800001007477

30000000681	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 14, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ESVOC SpERC 2.2.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition		
la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de f indication contraire). le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Procédés par lot à tempéra- tures élevéesL'opération est effectuée à température éle- vée (> 20°C au-dessus de la température am- biante).PROC3	Elaborer dans des récipients de mélange fermés et ventilés.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Méthode d'échantillon- nagePROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vracPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelTransfert / déverse- ment à partir de conteneursE- tablissement non spécialisé- PROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillagePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage de fûts et de petits conditionne-mentsPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement	
La substance est une UVCB complexe			
Principalement hydrophobe			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	5,1E+02	
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1	
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	5,1E+02	
Tonnage quotidien maximal o	lu site (kg/jour):	5,1E+03	
Fréquence et durée d'utilisation			
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année):		100	
Facteurs environnementaux	x non influencés par la gestion des risc	ques	
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100	
Autres conditions opération	Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part des rejets dans l'air issus	s des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02	
cation des mesures de gestio	n des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial		2,0E-04	
avant application des mesures de gestion des risques):			
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		1,0E-04	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter			
les rejets		_	
En raisons de pratiques qui d	iffèrent selon les sites, on se fondera sur		

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	T
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	iles
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,3E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	,
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	9
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	
	J

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.3 23.11.2023 800001007477

Scenario d'exposition - 11a	vanicu
30000000678	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Distribution de la substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC 6C, ERC 6D, ERC7, ESVOC SpERC 1.1b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de seséchantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et sesactivités connexes de laboratoire.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mé- lange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
•	nnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
tèmes fer-		
més)PROC1PROC2PROC3		
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
tèmes ouverts)PROC4		
Méthode d'échantillon-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
nagePROC3		
Activités de laboratoire-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
PROC15		
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
vrac(systèmes fer-	. ,	
més)PROC8b		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a é	eté identifiée.
vrac(systèmes ou-		
verts)PROC8b	A constant to the second of the second of	(() 1 (() / .
Remplissage de fûts et de	Aucune autre mesure spécifique n'a é	ete identifiee.
petits conditionne-		
mentsPROC9	Augus a cutra magura an éaitigue pla é	(4.4.) al a m 4.16. 4 a
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a é	ete identifiee.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un	système fermé.
	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB co	mplexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilis	ée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation		1
Part du tonnage régional utilisé		2E-03
Tonnage annuel du site (tonnes		2,0E-03
Tonnage quotidien maximal du		150
Fréquence et durée d'utilisati	on	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		20
	non influencés par la gestion des risc	lues
Facteur de dilution de l'eau dou		10
Facteur de dilution de l'eau de r	ner locale:	100
Autres conditions opérationn	elles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
	les procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-03
cation des mesures de gestion		
	sées issus des procédés (rejet initial	1,0E-05
avant application des mesures		,
	des procédés (rejet initial avant	1,0E-05
	ques au niveau des procédés (à la so	
les rejets	. ,	, .
En raisons de pratiques qui diffe	èrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de proce		
Conditions et mesures techni ments, les émissions dans l'a	ques sur le site visant à réduire ou li ir et les rejets dans le sol	miter les déverse-
danger pour l'environnement ca		
Aucun traitement des eaux usé		
	atteindre une efficacité typique d'éli-	90
mination de (%):	allowing and officiality typique a off-	
	avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d		
	d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secon		-
	isant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues indu		
La boue doit être incinérée, sto		
Conditions et mesures relativ	es aux stations d'épuration municipa	iles
Conditions of mesures relativ	os dan stations a eparation municipa	1100

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	0 1,0
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	5,0E+01
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000677	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ESVOC SpERC 1.1.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fráguence et duráe d'utilisation		

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Méthode d'échantillon- nagePROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

vrac(systèmes fer-	1	
més)PROC8b		
Nettoyage et maintenance de	Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée
l'équipementPROC8a	/ tabano dano mobaro opcomiquo ma t	oto idontinoo.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'ur	système fermé
Ottomagen 110011 11002		
	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB co	mplexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilis	ée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisatio		6,0E+03
Part du tonnage régional utilisé	e localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes	s/an):	6,0E+03
Tonnage quotidien maximal du	site (kg/jour):	6,0E+04
Fréquence et durée d'utilisati	on	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		100
	non influencés par la gestion des risc	ques
Facteur de dilution de l'eau dou		10
Facteur de dilution de l'eau de i	ner locale:	100
Autres conditions opérationn	elles influant sur l'exposition de l'en	vironnement
	les procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02
cation des mesures de gestion		
Part des rejets dans les eaux u	sées issus des procédés (rejet initial	3,0E-04
avant application des mesures	de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		1,0E-04
Conditions et mesures techn les rejets	ques au niveau des procédés (à la s	ource) pour éviter
	èrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de proc		
	ques sur le site visant à réduire ou li	mitar las dávarsa-
ments, les émissions dans l'a		miler ies deverse-
	nvironnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.		
Eviter les déversements de sub	stance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récup	erer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une statior	d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secon	daire des eaux usées sur site.	
	atteindre une efficacité typique d'éli-	90
mination de (%):		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	60,0
pour atteindre le niveau exigé c	'élimination de >= (%):	
	d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secon	daire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles v	isant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
Ne pas épandre les boues indu		
La boue doit être incinérée, sto	ckée ou traitée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023 Version Date de révision:

23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023 8.3

Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	4,4E+05	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	1,0E+04	
(m3/jour):		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur		
ólimination		

élimination

Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Continu AA Conti	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.3 23.11.2023 800001007477

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001100	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC9b, PC9c, PC15, PC18, PC23, PC24, PC31, PC34 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau, vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQU	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 100 %	
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couv	re les quantités allant jusqu'à (en g) :	13.800
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) : 857,5		857,5
Fréquence et durée d'utilis	ation	1
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant		365
couvre d'utilisations allant jus	<u>, , , , , , , , , , , , , , , , , , , </u>	1
Exposition (nombre d'heures		6
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une		
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Adhésifs, produits	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %	
d'étanchéité Colle, utilisa-		
tion comme passe-temps.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aéro- sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Produits antigel et de dégi- vrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Dégivreur de serrures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	(cm2): 214.40 cm2
	(cm2): 214,40 cm2 A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 4 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). Produits lave-linge et lave-vaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
tapis, nettoyant metaux)	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

de nettoyage (nettoyant tout	
usage, nettoyant sanitaire,	
nettoyant verrerie)	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Revêtements et peintures,	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

salvanta diluanta Rombo	T
solvants, diluants Bombe aérosol	
<u>aerosor</u>	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de
	34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33
	heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
adjavanij	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Enduits et mastics.	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
matières de charge et Mas-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %
tic Mortier et égaliseur de sol	200 TO GOO GOTTO THE ALL OF THE A
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an
	1 000 110 000 dillioutions pouvant allor jusqu'a 12 jours/air

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 13.800 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Pâte à modeler	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g
Peintures au doigt	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,25 %
<u> </u>	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g
Produits de traitement de surfaces non métalliques Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Encres et toners	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	(cm2): 71,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 40 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Ver- nis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Po- lish en spray (meubles, chaussures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Г	
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus- sures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 115 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'	environnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		5,0E+01
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		2,5E-02
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		6,9E-02
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné	e):	365

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	ironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	0,985
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-02
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	5,0E-03
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	94,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	3,4E+01
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.3 23.11.2023 800001007477

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001102	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC3, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC24, PC35, PC38 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'exposition générale des consommateurs en de- hors de l'utilisation de produits ménagers qui sont vendus entant que lessive et nettoyant, aérosols, revêtements, dégi- vreurs, lubrifiants et assainisseurs d'air.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES I MESURES DE GESTION DES RISQU	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 100 %	
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
	re les quantités allant jusqu'à (en g):	13.800
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		857,5
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :		365
couvre d'utilisations allant jus		4
Exposition (nombre d'heures/évenement):		8
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire: Couvre l'utilisation à tempéra Couvre l'utilisation dans une Couvre l'utilisation dans des		
Catégories de produits CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet immédiat (spraysd'aérosol)	Couvre des concentrations pouvant all	er jusqu'à 50 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 fois/jour d'utili-
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 0,1 g Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion. Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet immédiat (spraysd'aérosol) pesticides (Liant uniquement).	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
·	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 5 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet durable (solide et liquide)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,70 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,48 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 8,00 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet durable (solide et liquide) pesticides (Liant uniquement).	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,70 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,48 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 8,00 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Dégivreur de serrures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 214,40 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 4 g

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Г	
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). Produits lave-linge et lavevaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). sprays de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
	aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 5 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
	aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
aérosol	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées. 0,33 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
4	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Lubrifiants, graisses et	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
agents de décoffrage Pâtes	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro- duits à base de solvants) Produits lave-linge et lave- vaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) sprays de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 12 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	1,0E-01
Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	5,0E-05
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,4E-04
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	0,95
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,5E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	2,5E-02
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	6,8E-02
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indi-		
cation contraire.		

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.3 23.11.2023 800001007477

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001103	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants - consommateur Faibles rejets dans l'environnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC24, PC31 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.6d.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts, y comprisles procédures de transfert, l'application, le fonctionnement des moteurs et des produits connexes, l'entretien du matériel et l'élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES I MESURES DE GESTION DES RISQU	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consom	mateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeurs > 10 Pa	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'	'à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couv	re les quantités allant jusqu'à (en g) :	6.390
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		468
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :		365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Exposition (nombre d'heures	/évenement):	8
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une	pièce d'un volume de 20m3	
Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.		
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES I MESURES DE GESTION DES RISQU	
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion comme passe-temps.	Couvre des concentrations pouvant all	er jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller ju	squ'à 365 jours/an

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila- tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
pour parquet en bois)	A Control of the Charles of the Char
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
_	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l	'environnement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		•
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	2,0
Part du tonnage régional utili	sée localement:	5,0E-04

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Tonnage annuel du site (tonnes/an):	2,0E+02
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	2,7E-03
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risque	lues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	/ironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-02
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	ales
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,4
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 2.1 - Senté	

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.3 23.11.2023 800001007477

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001105	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants - consommateur forte dégagement dans l'envi- ronnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC24, PC31 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.6e.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts, y comprisles procédures de transfert, l'application, le fonctionnement des moteurs et des produits connexes, l'entretien du matériel et l'élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES I MESURES DE GESTION DES RISQU	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consom	mateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeurs > 10 Pa	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'	'à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couv	re les quantités allant jusqu'à (en g) :	6.390
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		468
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant	jusqu'à (jours/an) :	365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Exposition (nombre d'heures/évenement):		8
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra	uture ambiante.	
Couvre l'utilisation dans une		
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES I MESURES DE GESTION DES RISQU	
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisation comme passe-temps.	Couvre des concentrations pouvant all	er jusqu'à 30 %
•	couvre des utilisations pouvant aller ju	squ'à 365 jours/an

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
Adhácifa produita	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aéro- sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	T
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
- 44.400	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	O
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17
	heures/événement
Due desite le returne et es é	
Produits lustrant et mé-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
langes de cires Vernis cire	
(sol, meuble, chaussure)	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23
	heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
sures)	course des utilisations nouvent aller juegulà. Q jours/on
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'e	environnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		2,0
Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E-04		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an): 1,0E-03		1,0E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 2,7E-03		2,7E-03
Fréquence et durée d'utilisation		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	0,15
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	5,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	5,0E-02
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,4
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E-03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Castian A.A. Cantá	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001106	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produits chimiques agricoles - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: , PC27 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.11b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux produits chimiques agricoles sous forme liquide ou solide.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLE MESURES DE GESTION DES RIS	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du conse	ommateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeurs > 10 F	Pa
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
_	Couvre les concentrations allant jus	squ'à (en %) : 50 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		857,5
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :		365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Exposition (nombre d'heures/évenement): 4		4
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		

Sauf indication contraire:

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3

Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Engrais Préparations pour espaces verts et jardins	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 0,3 g

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Produits phytopharmaceutiques	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 0,3 g
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement		ement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	2,5E+01
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	2,0E-03
Tonnage annuel du site (tonr	nes/an):	5,0E-02
Tonnage quotidien maximal of	du site (kg/jour):	1,4E-01
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année	e):	365
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-		0,9
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial		1,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):		
	sus des procédés (rejet initial avant	9,0E-02
	tives aux stations d'épuration municipa	les
danger pour l'environnement		
Élimination estimée de la sub	stance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets		67
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique		2,0E+03
(m3/jour):		
Conditions et mesures rela	tives au traitement externe des déchets	en vue de leur

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

cales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.3 23.11.2023 800001007477

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001107	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.12c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend les applications du consommateur en combustibles liquides.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES I MESURES DE GESTION DES RISQU	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consom	mateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeurs > 10 Pa	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'	à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :		37.500
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		420
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) : 365		365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) : 0,143		0,143
Exposition (nombre d'heures/évenement): 2		2
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:	-	
Couvre l'utilisation à tempéra	ature ambiante.	
Couvre l'utilisation dans une	pièce d'un volume de 20m3	
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Carburants Liquide: Ravitaillement de véhicules	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 52 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	aulà 27 500 a
	qu'à 37.500 g Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,05 heures/événement
Carburants Liquide, ravitail- lement de scooters	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 52 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 3.750 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03 heures/événement
Carburants Liquide, Utilisation dans l'équipement de jardin	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 26 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 750 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Carburants Liquide: Ravitaillement d'équipement de jardin	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
<u>,,</u>	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 26 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 420,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 750 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03 heures/événement
Carburants Liquide: Com-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

bustible pour appareil de chauffage	
_	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 3.000 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03 heures/événement
Carburants Liquide: Huile à lampe	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 52 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 100 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,01 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environ	nement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	1,7E+02
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	8,6E-02
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		2,3E-01
Fréquence et durée d'utilisa	ition	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année): 365		
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		ques
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		vironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-		1,0E-04
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 1,0E-05		1,0E-05

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023 Version Date de révision:

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

1,0E-05
les
94,6
1,2E+02
2,0E+03

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.3 23.11.2023 800001007477

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001108	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides fonctionnels - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC16, PC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.13c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation d'objets scellés, qui contiennent des fluides fonctionnels comme p.e. des huiles de câbles, des liquides hydrauliques, des réfrigérants.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES Contrôle de l'exposition du consommateur	
Section 2.1		
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeurs > 10 Pa	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu	'à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
	re les quantités allant jusqu'à (en g) :	2.200
couvre la zone de contact av	. , ,	468
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant		4
couvre d'utilisations allant jus		1
Exposition (nombre d'heures,		0,17
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une		
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES I MESURES DE GESTION DES RISQU	
Fluides de transfert de cha- leur Liquides	Couvre des concentrations pouvant all	
	couvre des utilisations pouvant aller ju	
	Couvre des utilisations pouvant aller ju lisation	ısqu'à 1 fois/jour d'uti-
	couvre une surface de contact cutanée	pouvant aller jusqu'à

(cm2): 468,00 cm2

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Date de dernière parution: 21.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Fluides hydrauliques Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement

Section 2.2	tion 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		1,0E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		5,0E-04
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		1,4E-03
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
	s des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-02
cation des mesures de gestio		
	usées issus des procédés (rejet initial	2,5E-02
avant application des mesure		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		2,5E-02
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		
danger pour l'environnement	causé par eau douce .	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station		94,6
d'épuration des eaux usées p		
Tonnage maximal autorisé su	ır le site (MSafe) établi à partir des rejets	6,8E-01

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150 ND

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

8.3 23.11.2023 800001007477 Date d'impression 30.11.2023

après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.	

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).